

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 02 Avril 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date** convocation : 26 Mars 2024. **Présents** : AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole ; CAILLOT Daniel, CHARLOT Alexandre ; CLAVEL Eric, COLAS David, DAGUIN Gérard, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, HOURCABIE Guy, JAMET Christine, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal ; VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés** : BARBIER Roger (pouvoir à Colas D.); DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Monnette JM.), LEMOINE Fernand (pouvoir à Daguin G.), LEROY Anne (pouvoir à Venuat É.), LOUHET Damien (pouvoir à Gateau M.), MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), MOREAU Alain, ROLLIN Philippe (pouvoir à Bernard C.), **Absents** : BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, FONGARO Laurent ; GIRARD Pascal, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, SAURAT Jean-François ; **Secrétaire de séance** : COLAS David. **En exercice** : 44. **Présents** : 29. **Votants** : 36

30. Environnement : Mise en œuvre d'un dispositif « Contrat d'objectifs territorial » (COT) au niveau du PETR Val de Loire Nivernais et de l'ADEME

Le Contrat d'Objectif Territorial (COT), proposé par l'ADEME, est un outil déployé à l'échelle du périmètre CRTE c'est-à-dire à l'échelle du Pays Val de Loire Nivernais. Il permet d'accompagner les collectivités dans leur transition écologique par un contrat ambitieux d'objectifs et d'actions qui nécessite une gouvernance claire, avec des élus engagés, et propose un financement sur 4 ans.

Ce contrat est basé sur le référentiel Climat — Air - Energie et le référentiel Economie Circulaire du nouveau programme « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » afin d'amplifier et développer les démarches territoriales intégrées de transition écologique. Il permet d'accompagner les collectivités signataires dans une amélioration continue sans exigence de niveau préalable dans sa politique de transition écologique.

Le COT de l'ADEME comprend :

- Un dispositif financier de 350 000 € maximum pour l'ingénierie interne ou externe, la communication et l'animation.
- Un accompagnement méthodologique et technique autour de 2 référentiels Climat-Air-Energie et Economie Circulaire.

Il s'appuie sur des référentiels pour structurer une trajectoire de progression sur 4 ans. Le contrat se déroule en deux phases : une première phase d'état des lieux financée à 75 000€ suivie d'une seconde de mise en œuvre pouvant être financée à hauteur de 275 000€.

Ces montants pourront être utilisés pour financer des moyens humains, d'ingénierie et de sensibilisation. Il est important de mentionner que le versement de la subvention est conditionné à l'atteinte d'objectifs.

Pour toute la durée du COT, l'ADEME met à disposition, pour chaque EPCI qui s'engage, un conseiller dédié (accrédité par l'ADEME) en charge de l'appui au territoire (état des lieux et renseignement de référentiel, aide à la conception du programme d'actions, animation en interne). Une volumétrie d'environ 35 jours sont affectés pour 4 ans.

Après plusieurs réunions, la Communauté d'Agglomération de Nevers, la Communauté de Communes Les Bertranges et la Communauté de Communes Sud Nivernais ainsi que le PETR Val de Loire Nivernais se sont accordés sur l'engagement d'un COT, selon les dispositions réglementaires de l'ADEME.

Pour la CC Sud Nivernais, ce dispositif va permettre de financer sur 4 ans les postes de chargé de missions environnement et de directeur du pôle technique et économie circulaire.

En matière d'organisation et de gouvernance, le COT sera animé et coordonné par le PETR Val de Loire Nivernais en lien avec les 3 intercommunalités. La Communauté de Communes Sud Nivernais sera représenté par son vice-Président à l'environnement Monsieur Guy HOURCABIE.

Il est ainsi demandé au Conseil Communautaire :

- **D'autoriser** Mme la Présidente à signer la convention relative à l'engagement au sein d'un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) avec le PETR Val de Loire Nivernais et l'ADEME et d'autoriser le Président du PETR Val de Loire Nivernais à déposer une demande auprès de l'ADEME pour solliciter les financements et l'accompagnement associé ;
- **De valider** la répartition financière des 75 000 € de la phase 1 de la manière suivante :
 - Communauté d'Agglomération de Nevers : 25 000 €
 - Communauté de Communes Les Bertranges : 25 000 €
 - Communauté de Communes Sud Nivernais : 25 000 € ;
 - **De permettre** à Madame la Présidente de la CCSN de signer tout document se référant au Contrat d'Objectif Territorial.


Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

Fait à Decize, le 02 Avril 2024

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 04/04/2024
Et de la publication le 04/04/2024

La Présidente

La Présidente,



R. ROY